

PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

ANNOIRE

ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

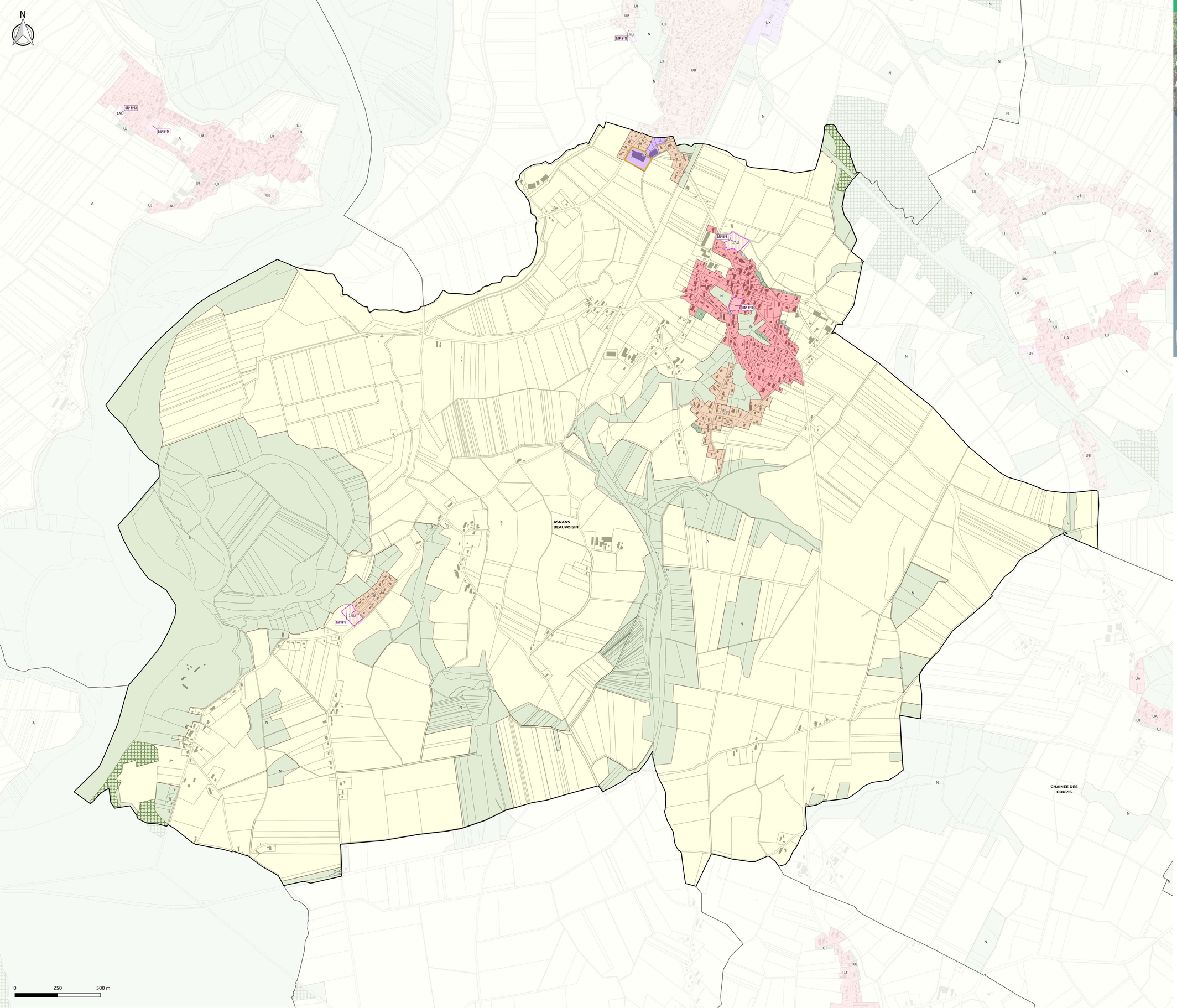
Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

N

0 250 500 m

CHEMIN





ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

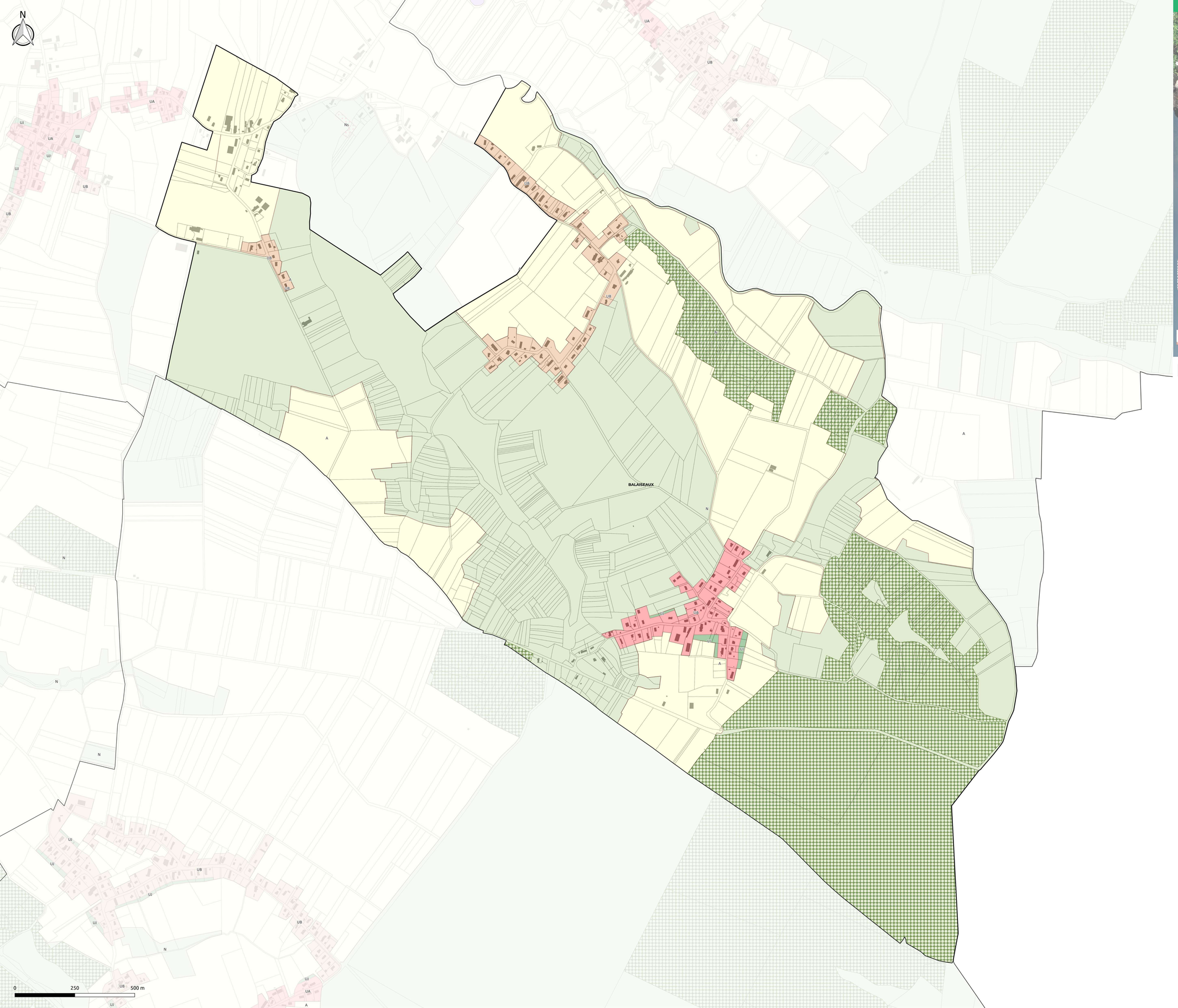
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



ECHELLE : 1/3000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

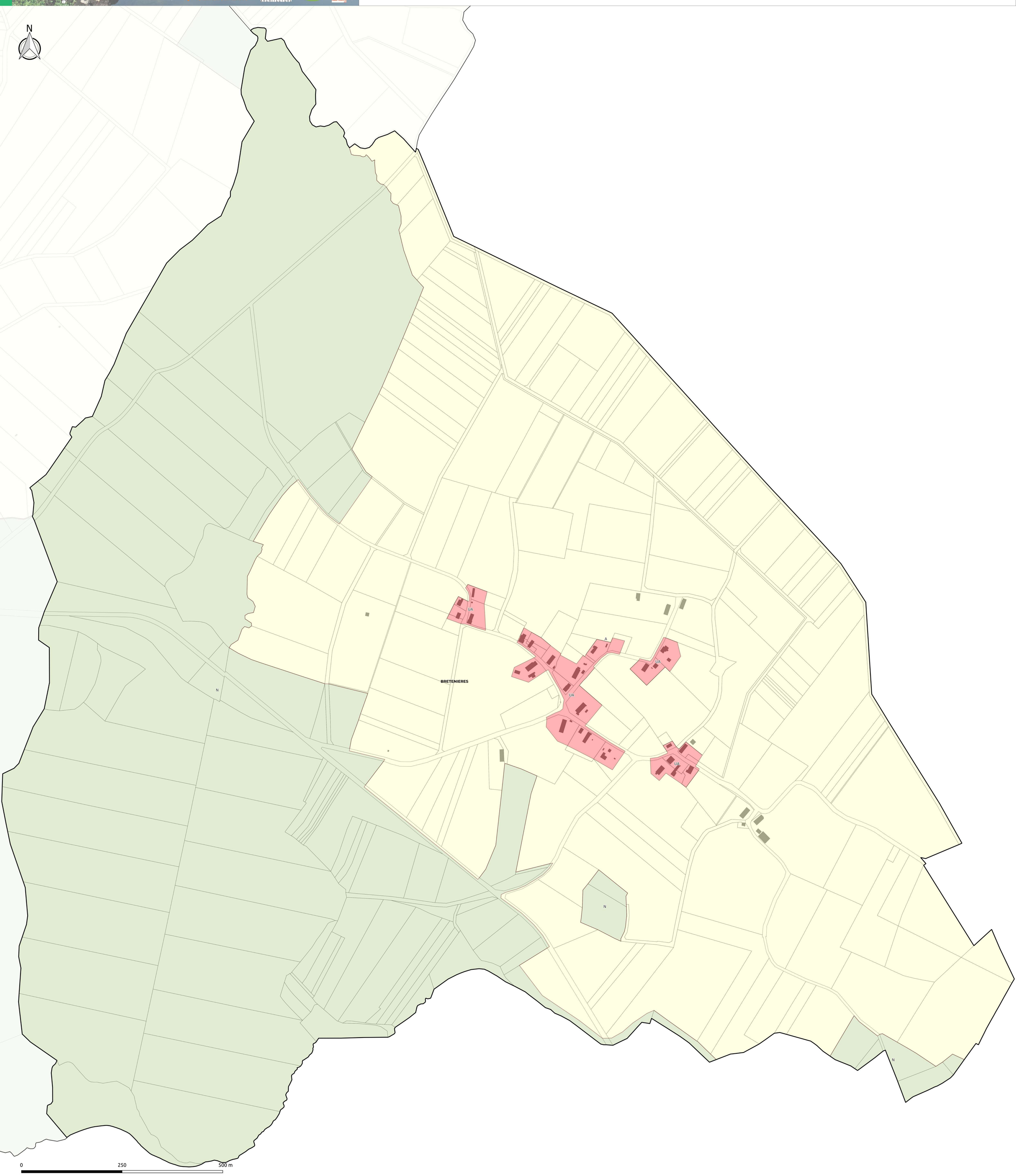
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

CHAUSSIN

ECHELLE : 1/6000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)
- Linéaire commercial à préserver (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

N

0 250 500 m

SAINT-BARAING

CHAUSSIN



ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

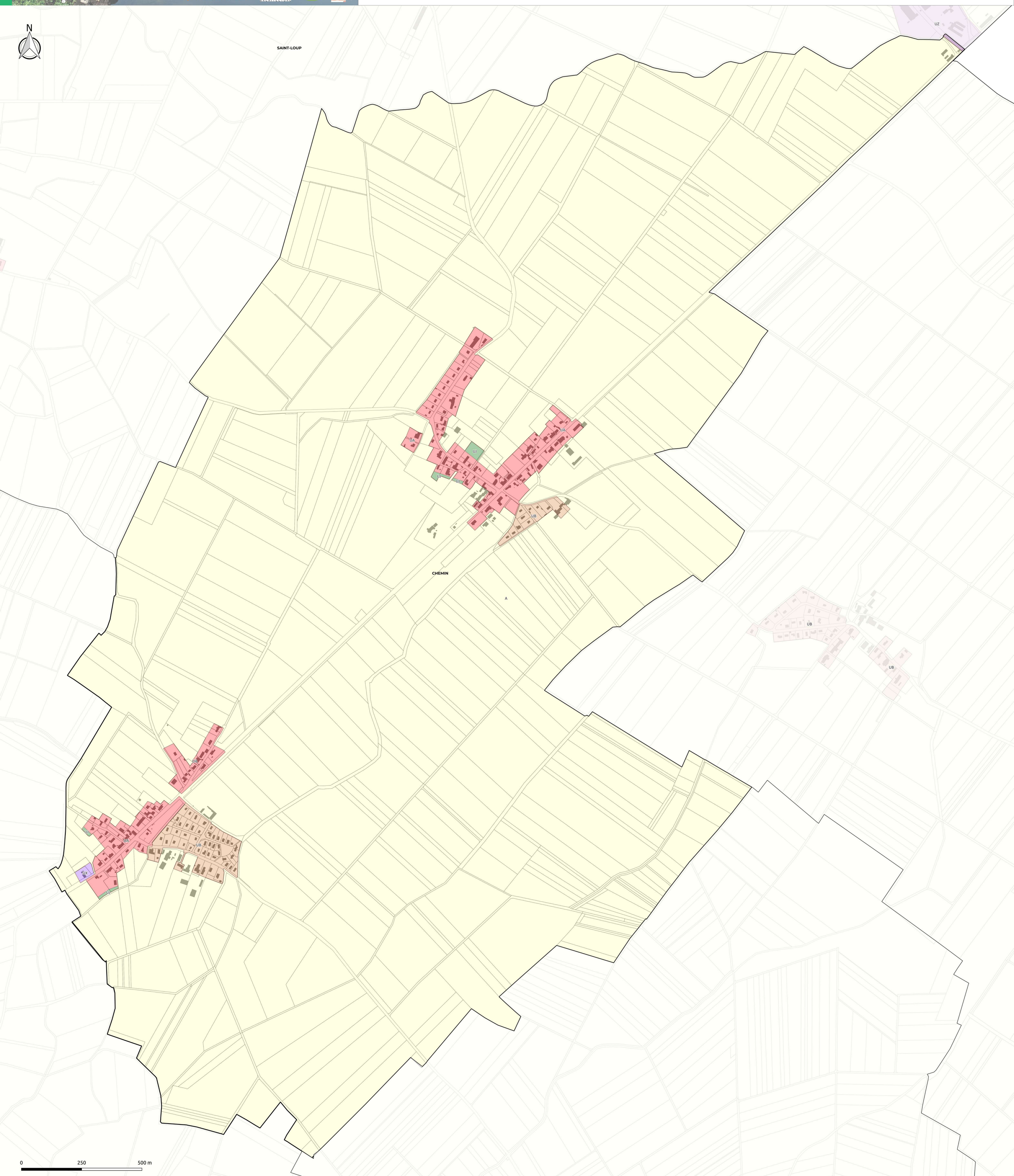
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

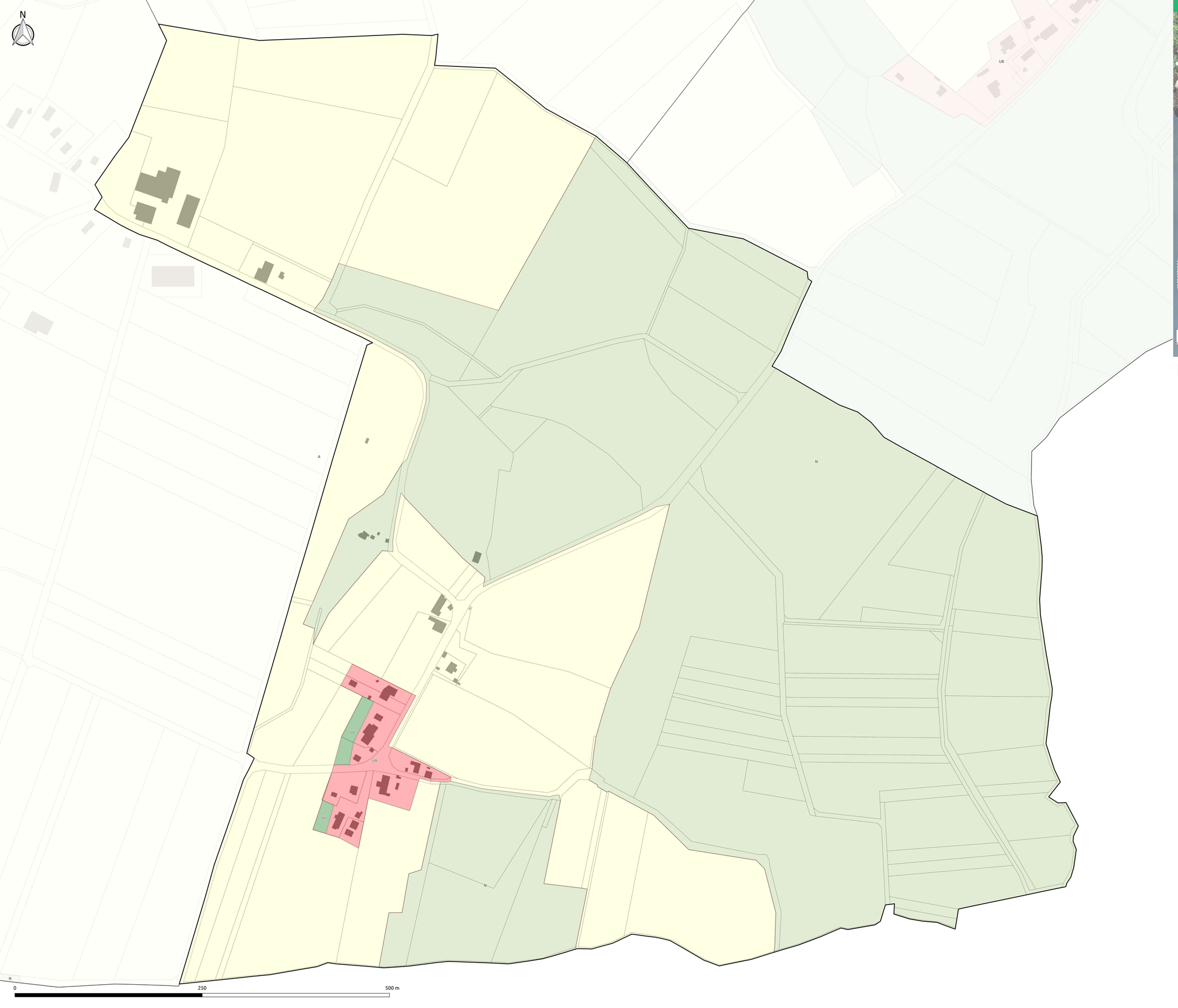
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".







ECHELLE : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

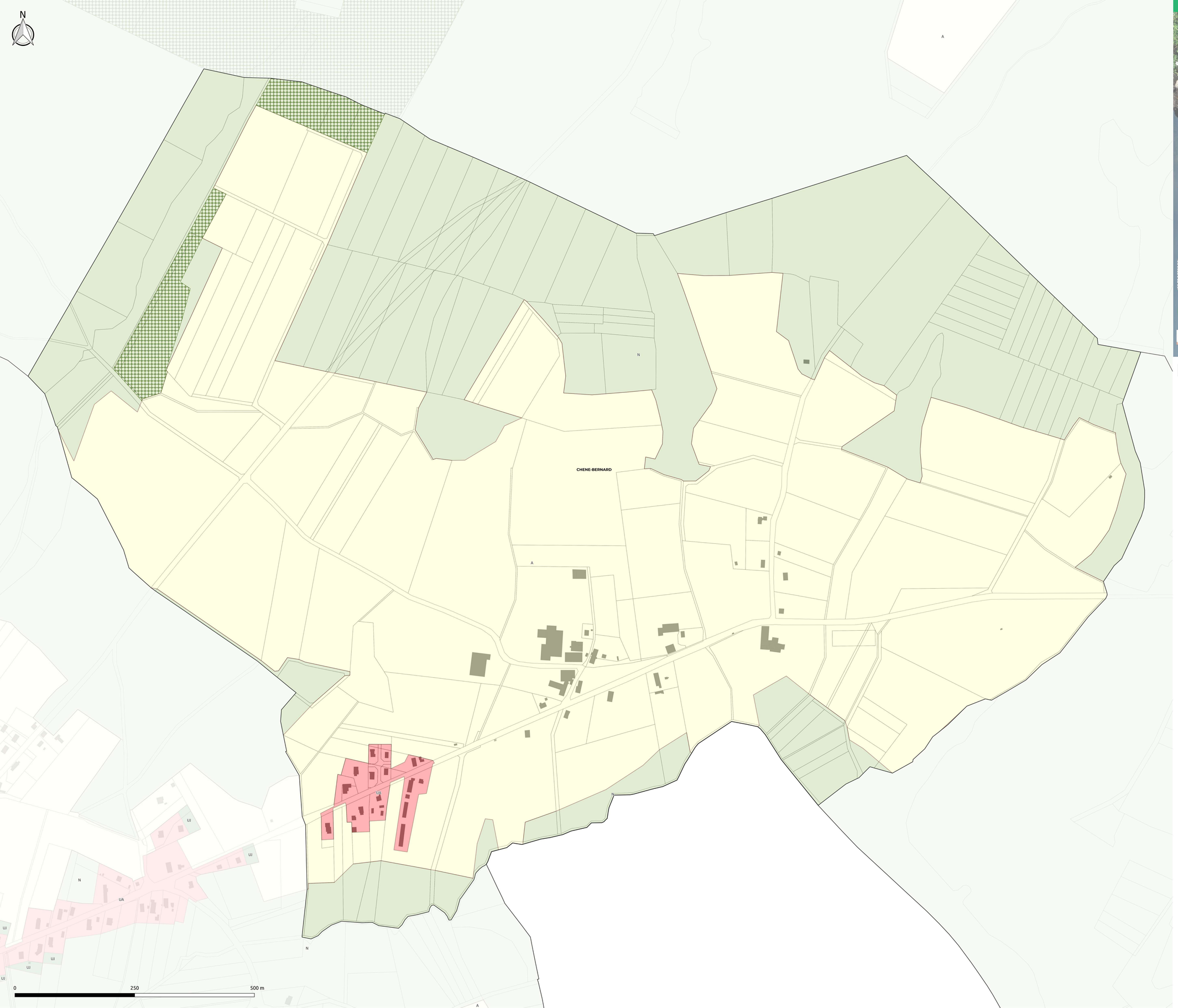
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

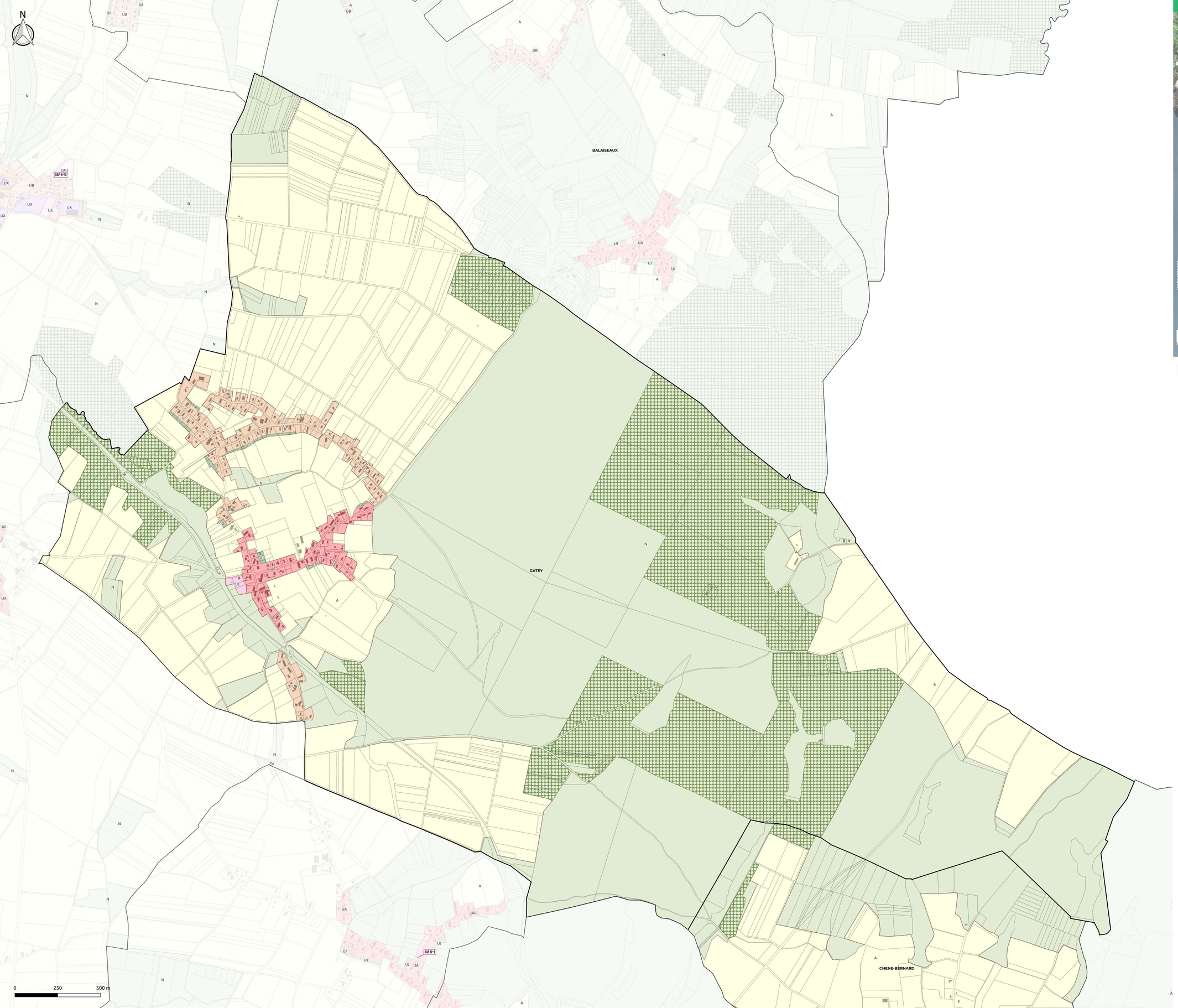
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

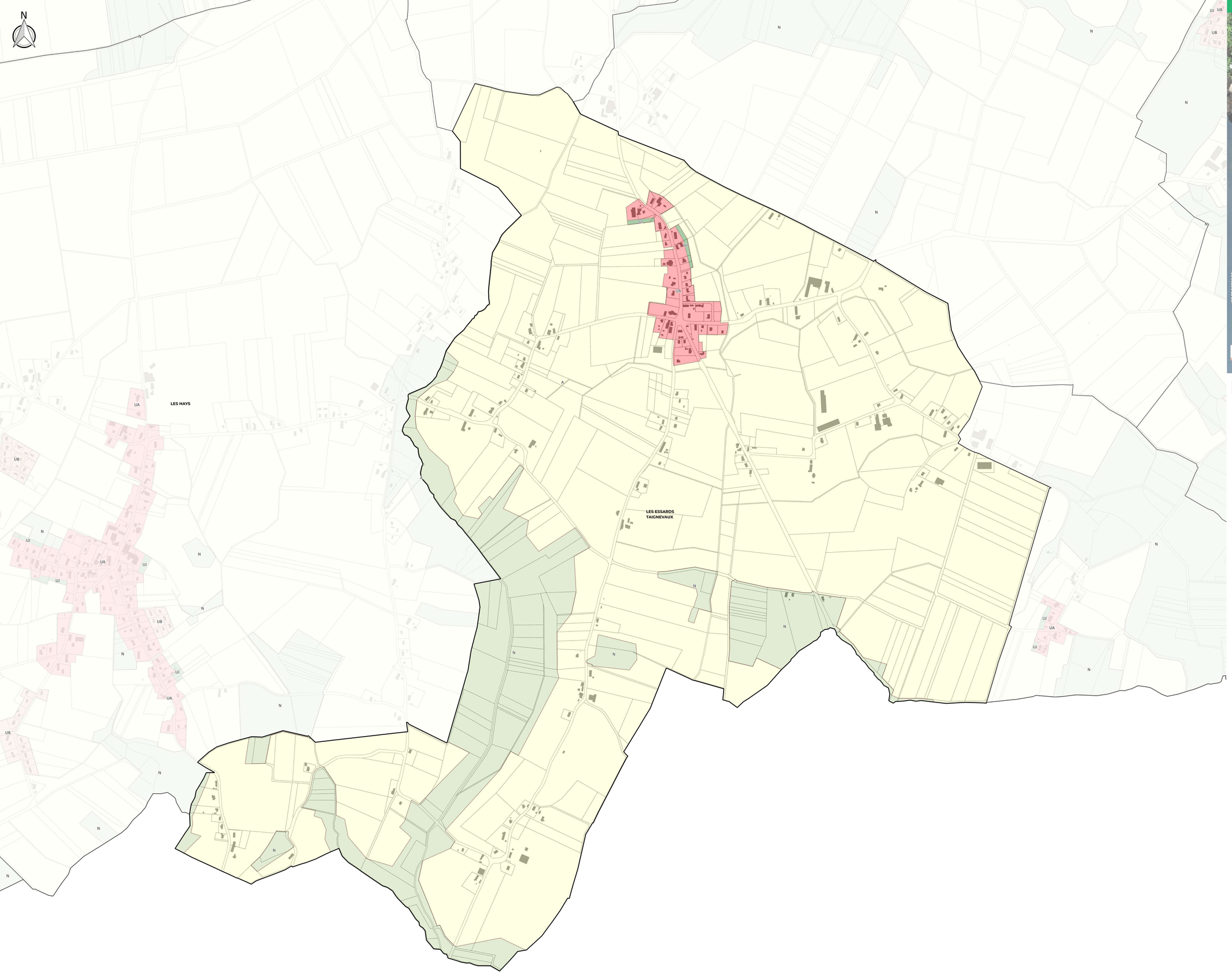
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

LES HAYS

géostudio · capua architecture · 2AD · Agriculture & Territoires

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

LES HAYS

0 250 500 m



ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

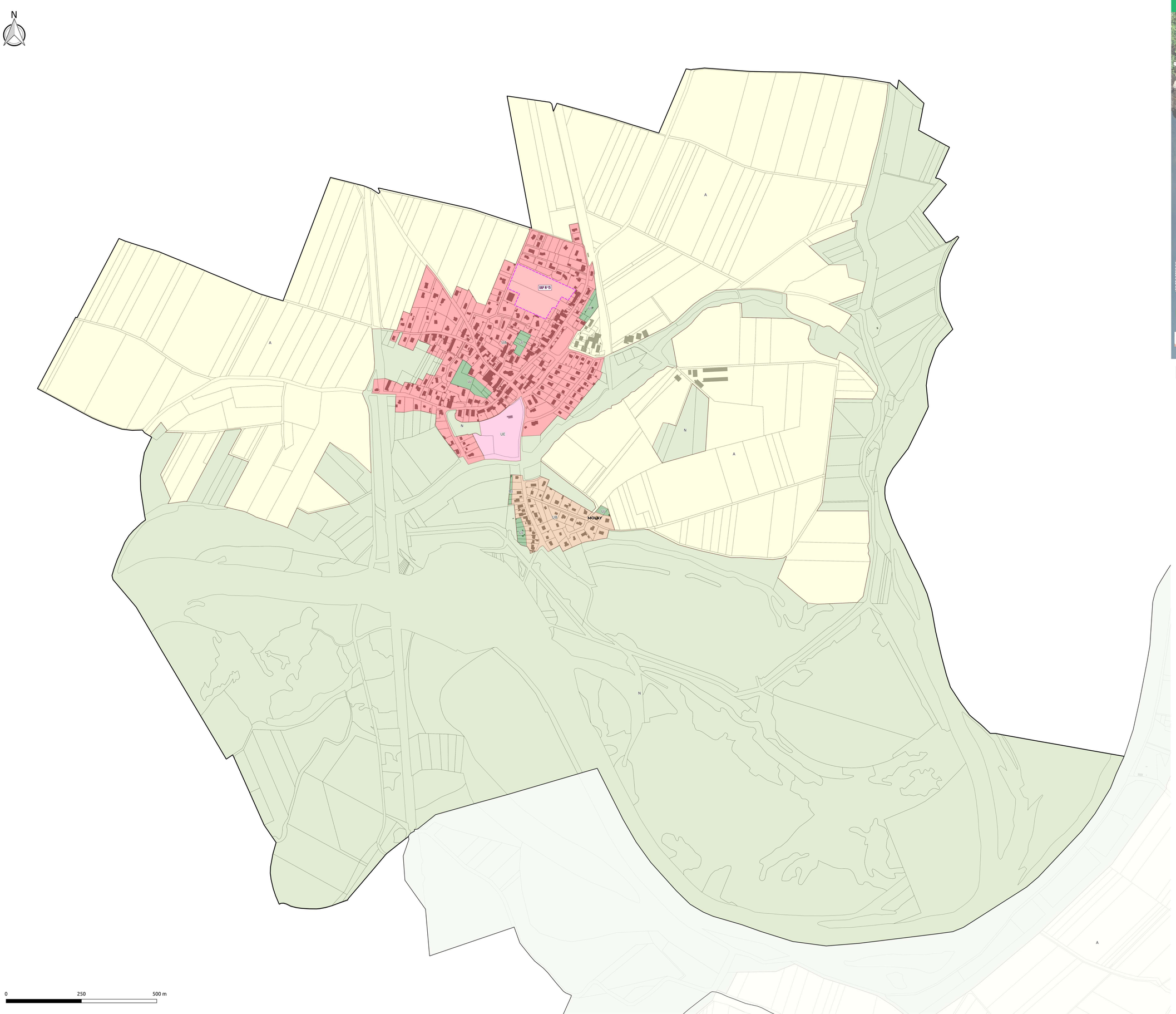
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

NEUBLANS ABERGEMENT

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

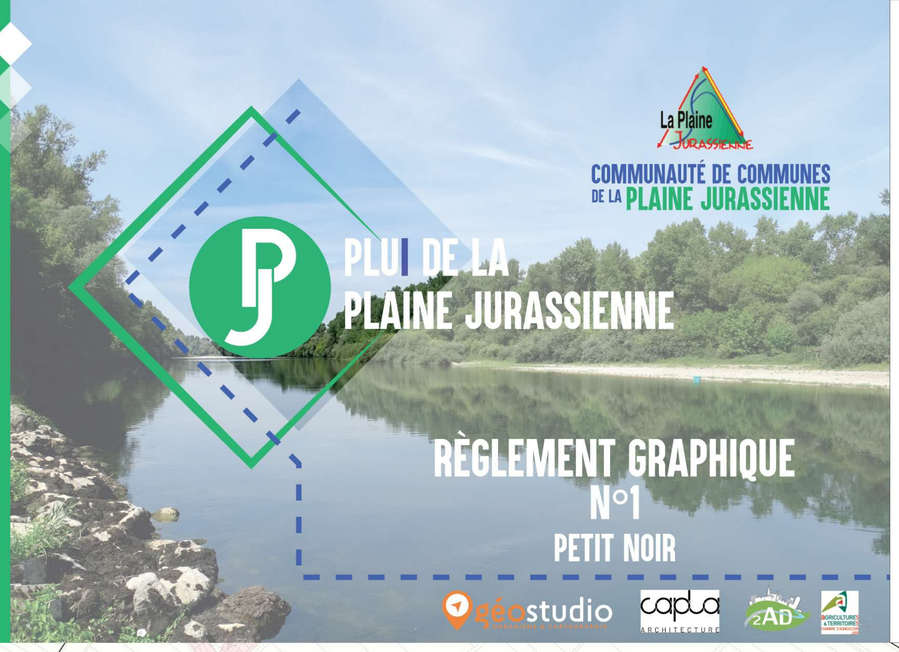
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

N

PETIT NOIR

NEUBLANS ABERGEMENT

0 250 500 m



PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

PETIT NOIR

géostudio · capua architecture · 2AD · Agriculture & Territoires

ECHELLE : 1/9000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

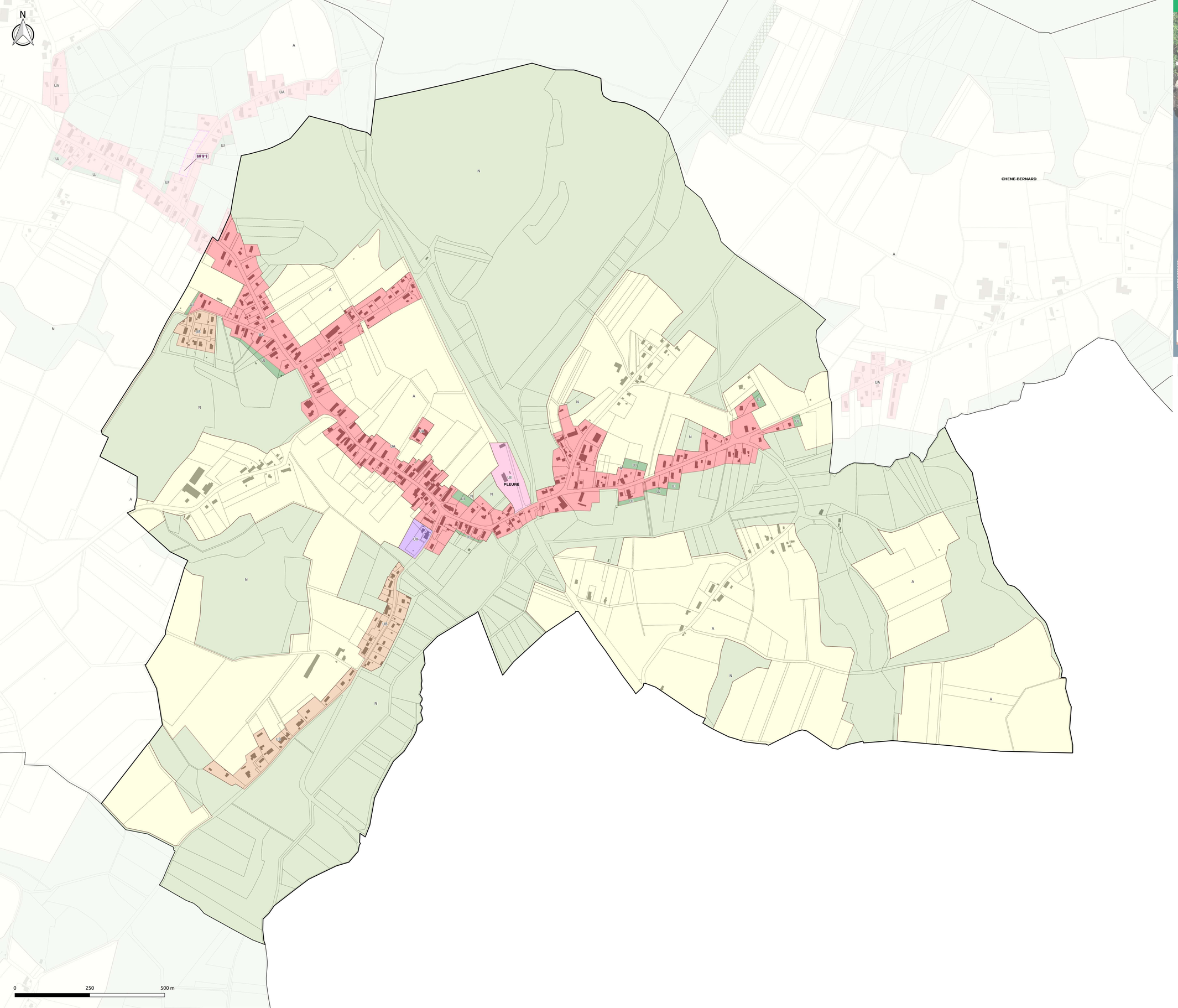
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

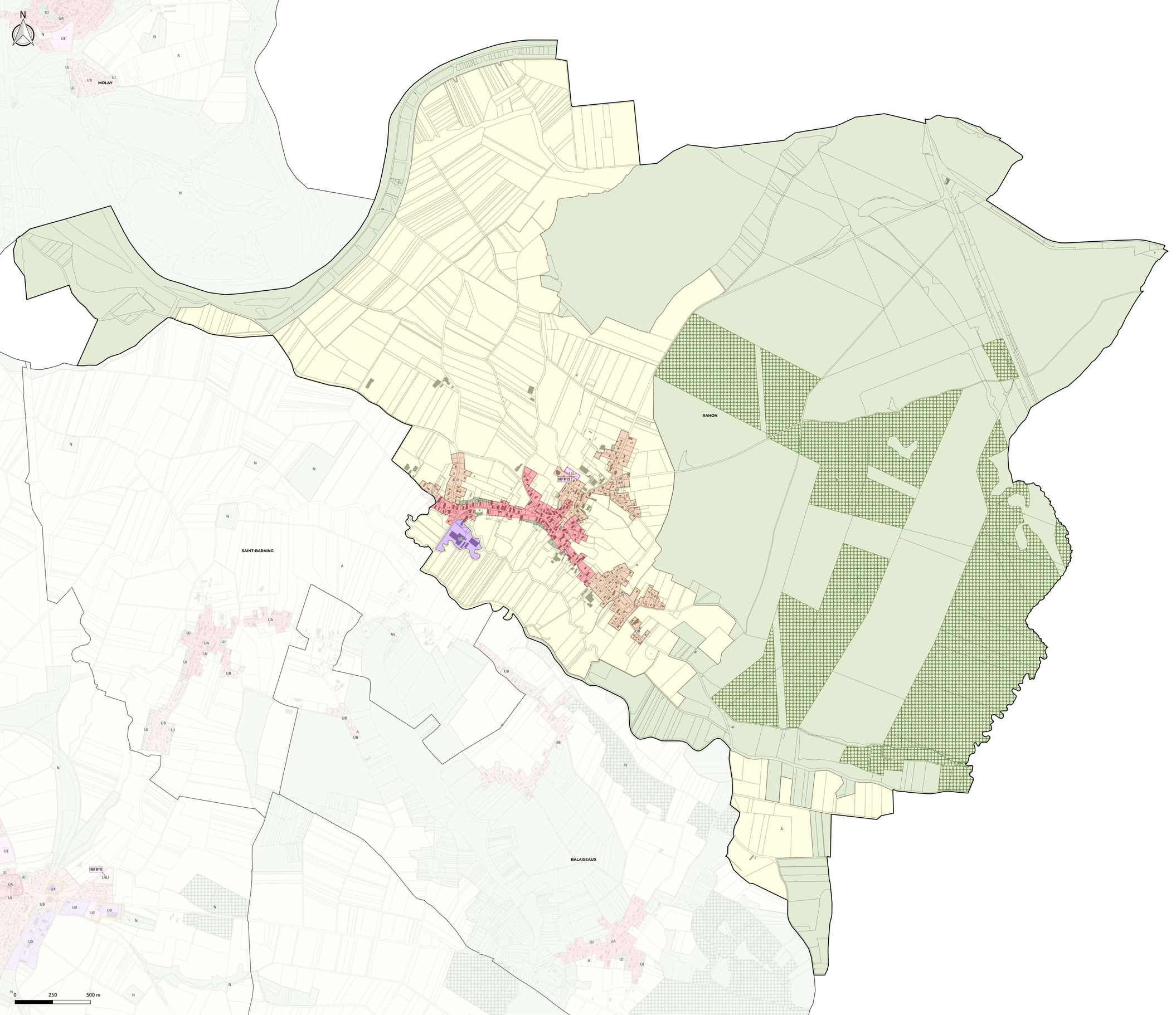
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

SAINT-BARAING

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

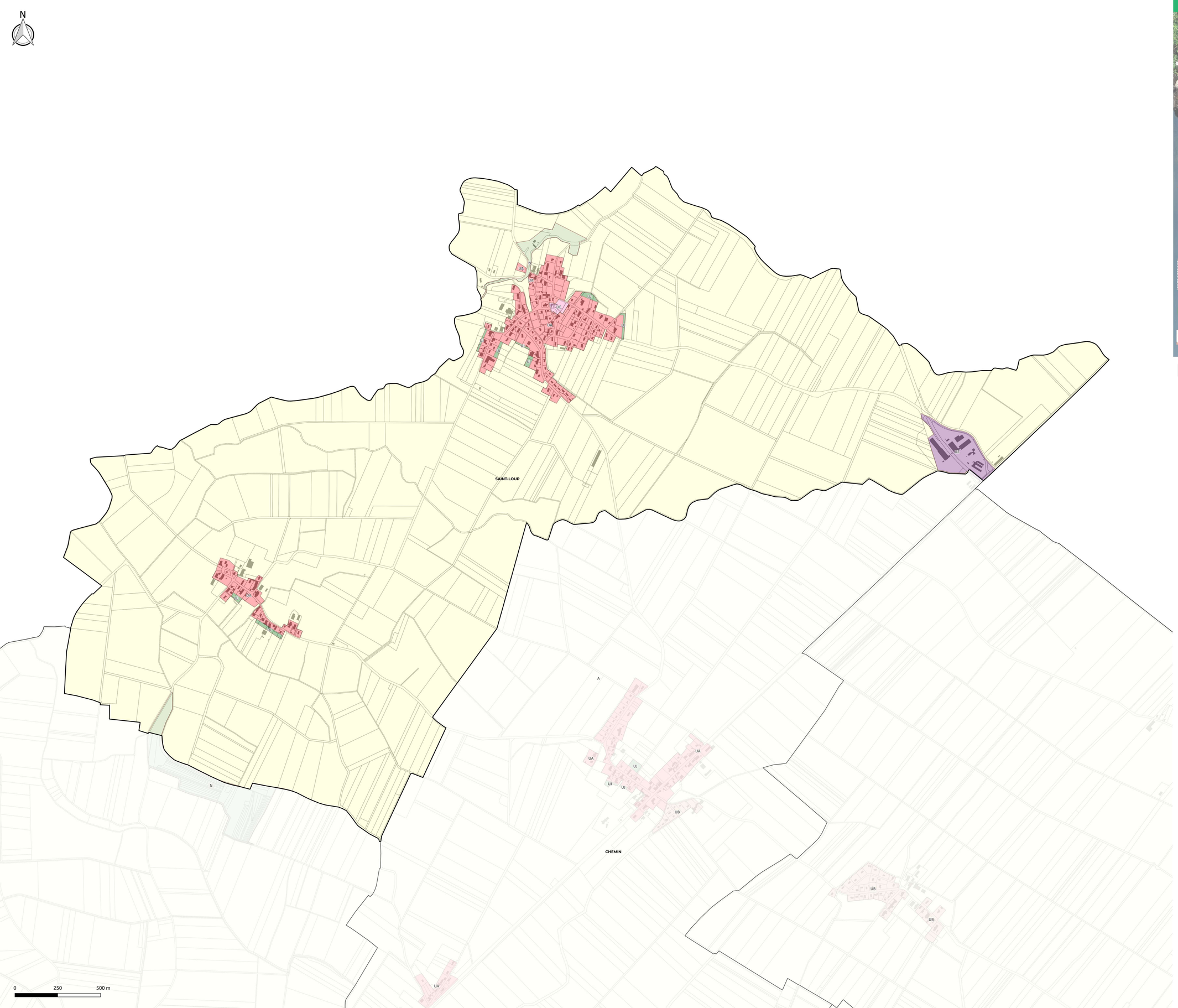
OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

N

0 250 500 m





ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

N

SELIGNEY

UA

UJ

A

N

0 250 500 m



ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

